

## Conseil municipal du 9 mai 2022 Compte-rendu sommaire

Date de la convocation : 5 mai 2022

Nombre de conseillers : 21

Présents: 17 Absents: 4 Pouvoirs: 0

Nombre de votants: 17

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons

<u>Présents</u>: Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE; M. Sébastien JEANSON; Mme Régine LOSSEROY; M. Philippe BEREZIAT; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON; MM., Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET; Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle PERRET, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Florence MEUNIER.

<u>Absents excusés</u>: MM. Pierre MICHELARD, Guillaume RIGOLLET; Mme Julie SUBTIL; M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Sébastien JEANSON.

Nombre de membres : en exercice : 21 - Présents : 17 - Votants : 17

### **DÉCISIONS DE GESTION**

# 1. <u>Avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la préfecture de l'Ain et la Commune de Bresse Vallons</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) **DECIDE** la poursuite de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant avec la préfecture.

2. Eclairage public « rue des Adams » - Approbation du plan de financement en phase APD Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE le plan de financement en phase APD des travaux d'éclairage public de la Rue des Adams et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	22 050.19 €
Récupération de TVA	6 594,41 €
Participation du Syndicat	11 555,40 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du syndicat	12 259,00 €
Montant HT	33 500,00 €
Montant des travaux projetés TTC	40 200,00 €

#### 3. Jury d'Assises -Tirage au sort des Jurés pour la liste préparatoire 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés)

PROCEDE à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée.

Conseil municipal du 9 mai 2022 - Compte-rendu sommaire

### 4. Désignation d'un délégué suppléant de la commune au SIEA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés)

DESIGNE Marie-Eve SOUPE en tant que déléguée suppléante au sein du SIEA.

# 5. <u>Désignation du représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés)

DESIGNE Mesdames Isabelle PERRET en qualité de titulaire et Marie-Eve SOUPE, en qualité de suppléante, pour représenter la commune de Bresse Vallons au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

- **6.** <u>Désignation des représentants au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)</u> Le conseil municipal propose pour représenter la commune au sein du SBVR :
  - 2 délégués titulaires : Claire DOUCET, Jean-Pierre PICHOD ;
  - 2 délégués suppléants : Régine LOSSEROY, Laurence MAITREPIERRE.
- 7. <u>Désignation du représentant à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF)</u>
  Le conseil municipal propose pour représenter la commune au sein de l'EPF : Isabelle PERRET.
- 8. <u>Désignation du Représentant au sein de la Société d'Economie Mixte « Les Rives »</u>
  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 17 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés)

  DESIGNE le représentant au sein de la Société d'Economie Mixte « Les Rives » en charge de la gestion de la Brasserie du Lac (Base de loisirs de la Plaine Tonique) : Virginie GRIGNOLA-BERNARD.

#### Arrivée de Pierre MICHELARD à 20H53.

9. Avis sur le projet de pacte de gouvernance de grand bourg agglomération
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est
le suivant : Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés)
EMET un avis favorable au projet de pacte de gouvernance\_de grand bourg agglomération.

#### 10. Avis sur le projet comptoir de campagne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 16 voix, Contre : 0, Abstention : 2 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) AUTORISE Comptoir de Campagne à lancée un appel à candidature pour trouver un porteur de projet, ACCEPTE de participer à l'investissement du matériel de la cuisine et du bar sous condition de l'ouverture, ETUDIE la faisabilité technique d'aménagement proposé par comptoir de campagne.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15 Date d'affichage : 27 mai 2022

Le Maire, Virginie GRIGNOLA-BERNARD